

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 13 septembre 2021 à 20 h 30.

- Signature de la convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »
- Mutuelle de village
- Réunion des commissions « Fleurissement » et « Communication »
- Défibrillateurs
- Avancée des travaux de la maison des associations
- Avancée des travaux du boulodrome
- Sécurisation de la route de Serviès
- Travaux Impasse des Dames
- Questions diverses

SEANCE DU 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Céline CAMPS, Alain BENAZECH, Charles CLERC, Corinne ALLUAUME, Anaïs COUVEIGNES, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, Magalie OUDIN, Christopher ALQUIER, Vincent THOMAS.

Absents/Excusés : Roger DAVIOT, Emmanuelle CALMELS, Christiane BARTHES
procuration à Philippe LAROCHE

Secrétaire : Charles CLERC

Signature de la convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a répondu à l'appel à projet de l'académie de Toulouse visant à équiper les écoles élémentaires de Guitalens-l'Albarède et Serviès de socles numériques.

Il présente les devis correspondant à ces équipements.

Monsieur le Maire rappelle le coût du projet ainsi que les subventions demandées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la convention telle que présentée
- Autorise le Maire, à signer tout document y afférant

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (jusqu'à 10 % du temps de travail, pas d'impact sur affiliation CNRACL).

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu des changements des horaires de la garderie périscolaire de l'école, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 20.5 heures par semaine par délibération du 16 août 2021, à 22 heures par semaine à compter du 01/10/2021,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

« Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » - Refacturation à la commune de Serviès

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a répondu à l'appel à projet de l'académie de Toulouse visant à équiper les écoles élémentaires de Guitalens-l'Albarède et Serviès de socles numériques.

La commune de Guitalens-l'Albarède est porteuse de ce projet pour les 2 écoles. Elle s'acquittera donc des factures correspondantes et percevra les subventions également.

La somme restant à charge de la commune de Serviès concernant l'école de Serviès, subvention déduite, lui sera ensuite refacturée par la commune de Guitalens-l'Albarède.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la refacturation à la commune de Serviès de la somme restant à leur charge et concernant l'école de Serviès
- Autorise le Maire, à signer tout document y afférant

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Questions diverses :

- Mutuelle de village : le Conseil Municipal décide de faire appel à un courtier afin de faire le choix le plus judicieux.
- Réunion de la commission « Embellissement du village »
- Réunion de la commission « Communication »
- Achat de 2 défibrillateurs pour l'école et la salle des fêtes
- Début des travaux de la maison des associations
- Fondations du boudrome couvert coulées
- Marquage au sol de la place Eugène Azéma prévu semaine prochaine
- Sécurisation de la RD 14 : courrier envoyé à la CCLPA et la commune de Serviès afin de mutualiser l'investissement.
- Travaux de goudronnage – Impasse des dames
- Bornes électriques : mise en place d'une voire 2 bornes de recharge électrique par le SDET sur la commune
- Fibre optique : ouverture à la commercialisation de 300 foyers à partir du 15.10.2021
- Antenne 4G
- Mise ne place d'une banque d'accueil au secrétariat

Suivent les signatures.

ALQUIER Christopher	
ALLUAUME Corinne	
BARTHES Christiane	
BENAZECH Alain	
CALMELS Emmanuelle	
CAMPS Céline	
CLERC Charles	
COUVEIGNES Anaïs	
DAVIOT Roger	
GARDELLE Raymond	
JOUGLA Pierre	
LAROCHE Philippe	
LOUDIN Magalie	
RENAUD Pascal	
THOMAS Vincent	